

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3123

56 – MORBIHAN

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LORIENT

Avis de dépôt

Date : 14 juin 2021.

Dépôt de l'état de collocation.

437 821 622 RCS Lorient.

S.C.I. GIMI.

Forme : S.C.I.

Activité : location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Adresse : Rescourio, 56920 Noyal-Pontivy.

Complément de jugement : Dépôt de l'état des collocations au greffe du tribunal, où toute personne peut en prendre connaissance - Première insertion le 13/11/2021 dans le Journal Ouest-France - Article R.643-11 du Code du Commerce : Les contestations sont formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par requête remise ou adressée au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire devant lequel s'est déroulée la procédure de liquidation judiciaire ou dans le ressort duquel la procédure s'est déroulée. La contestation est, à peine d'irrecevabilité, dénoncée dans les dix jours de son dépôt au greffe, aux créanciers en cause et au liquidateur par acte d'huissier de justice. Cet acte indique que les créanciers et le liquidateur doivent constituer avocat dans le délai de 15 jours à compter de la dénonciation. Il est statué sur les contestations selon la procédure applicable devant le juge de l'exécution. Les articles R.311-4, R.311-6 premier alinéa et R.311-7 du code des procédures civiles d'exécution sont applicables - N° RG : 17/1093